

Lyon le 20 juillet 2021

Communiqué de presse droit de grève

Grégory DOUCET, Maire de Lyon remercie les indispensables de première ligne.

La délibération sur le droit de grève pour les agent.es des écoles et des crèches sera effective en fin d'année 2021.

Toutes les organisations syndicales (**CGT, SUD, UNSA, CFDT, CFTC, FO**) de la Ville de Lyon et du CCAS sont opposées à l'encadrement du droit de grève qui restreindra les libertés des agent.es et amputera leurs droits à de légitimes revendications, en les ponctionnant systématiquement d'une journée de salaire quel que soit le temps de grève.

L'intersyndicale entend de beaux discours mais les actes vont toujours dans le sens de la réduction des droits des agent.es et en particulier le droit de grève

L'intersyndicale propose un délai de prévenance de 48 heures et la possibilité comme la loi le permet à chacun de faire grève de 1 heure à 24 heures.

Pour ces raisons l'intersyndicale dépose **un préavis de grève du 30 aout 2021 au 3 septembre 2021** pour tous les agents de la Ville de Lyon et du CCAS

CGT	Sébastien Douillet	0760896808
SUD	Karim Lemhemdi	0617757442
UNSA	Rabiaa Vincent	0671532080
CFDT	Vincent Gras	0672894510
CFTC	Sylvie Dentressangle	0620838162
FO	Franck Guyonnet	0661830608